

REGLEMENT -version du 02/07/20- RAID MASSEUBE-ASTARAC-VAL DE GERS

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES - 24 et 25 OCTOBRE 2020

1. Objet

Le raid Masseube-Astarac-Val de Gers est une épreuve de raid multisports de nature, c'est à dire une discipline sportive composée de 3 sports de nature enchaînés, VTT, course en trail et canoë biplace, le tout non motorisé. Il se court par équipes de deux et est ouvert aux licenciés compétition FFTri des catégories minimales, cadets et juniors. Environ 50 % du parcours est en orientation, le reste est balisé et fléché.

2. L'organisateur

Le raid Masseube-Astarac-Val de Gers est organisé par l'association CARTO32 (affilié FFTri), Club d'Auch de Raid eT Orientation dans le Gers, domicilié à Auch, 45 rue Paul Verlaine.

3. Les participants s'engagent

3.1 à être respectueux de certaines valeurs fondamentales telles que le respect de l'environnement, des populations locales, le fair-play et la courtoisie envers tous les acteurs du Raid. Les équipes se doivent de respecter la nature et les propriétés privées. Dans une démarche environnementale stricte, il est naturellement interdit de jeter des débris, de saccager les cultures, de traverser des propriétés privées sous peine de disqualification immédiate de l'équipe surprise en flagrant délit.

3.2 à respecter strictement le code de la route, le parcours empruntant parfois des chaussées et chemins pouvant être partagés avec d'autres usagers. En cas d'infraction au Code de la route, le participant sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime, directement ou indirectement. Le participant reconnaît que la pratique cycliste sur route ouverte et dans la circulation comporte des risques et nécessite qu'il adapte en permanence sa vitesse aux conditions de circulation et à l'état de la chaussée. Il a parfaitement connaissance de sa vulnérabilité. L'organisation mettra en place un service de sécurité tout au long du parcours composé de signaleurs afin d'aider à la traversée des intersections identifiées comme majeures.

4. Les épreuves et conditions de participations

4.1 conditions de participation

Le raid est ouvert à toutes les personnes âgées de 14 à 19 ans (années de naissance de 2006 à 2001), s'acquittant des droits d'inscription et ayant pris connaissance du présent règlement (une signature électronique du participant et de ses parents pour les mineurs est obligatoire). Une bonne condition physique ainsi qu'une expérience dans le domaine des sports de nature est indispensable.

Les participants au championnat de France doivent être licenciés compétition FFTri.

Exceptionnellement, des équipes jeunes non licenciées pourraient être acceptées sous réserve de place disponible et devront porter candidature avant le 30 septembre au mail suivant : carto32@free.fr

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou non ces équipes qui courront alors en open, sur les mêmes parcours excepté le prologue. La procédure d'engagement sera alors exceptionnelle.

4.2 déroulement

Le samedi 24 octobre, prologue en CO pedestre (*est considérée comme prologue, toute épreuve inférieure à 2h de course, et séparée au minimum de 8h consécutives de repos, avant le début de l'épreuve suivante*).

Départ du raid dimanche matin avec en premier les 3 équipes en tête des classements garçons, filles et mixtes suivis des autres équipes avec les écarts de la veille limités au maximum à 20 minutes (des premiers de chaque catégorie) et donc un départ en masse.

4.3 portes horaires

Elles sont mises en place afin de respecter les temps de course maximaux autorisés (5h pour les minimes, 7h pour les cadets et 9h pour les juniors).

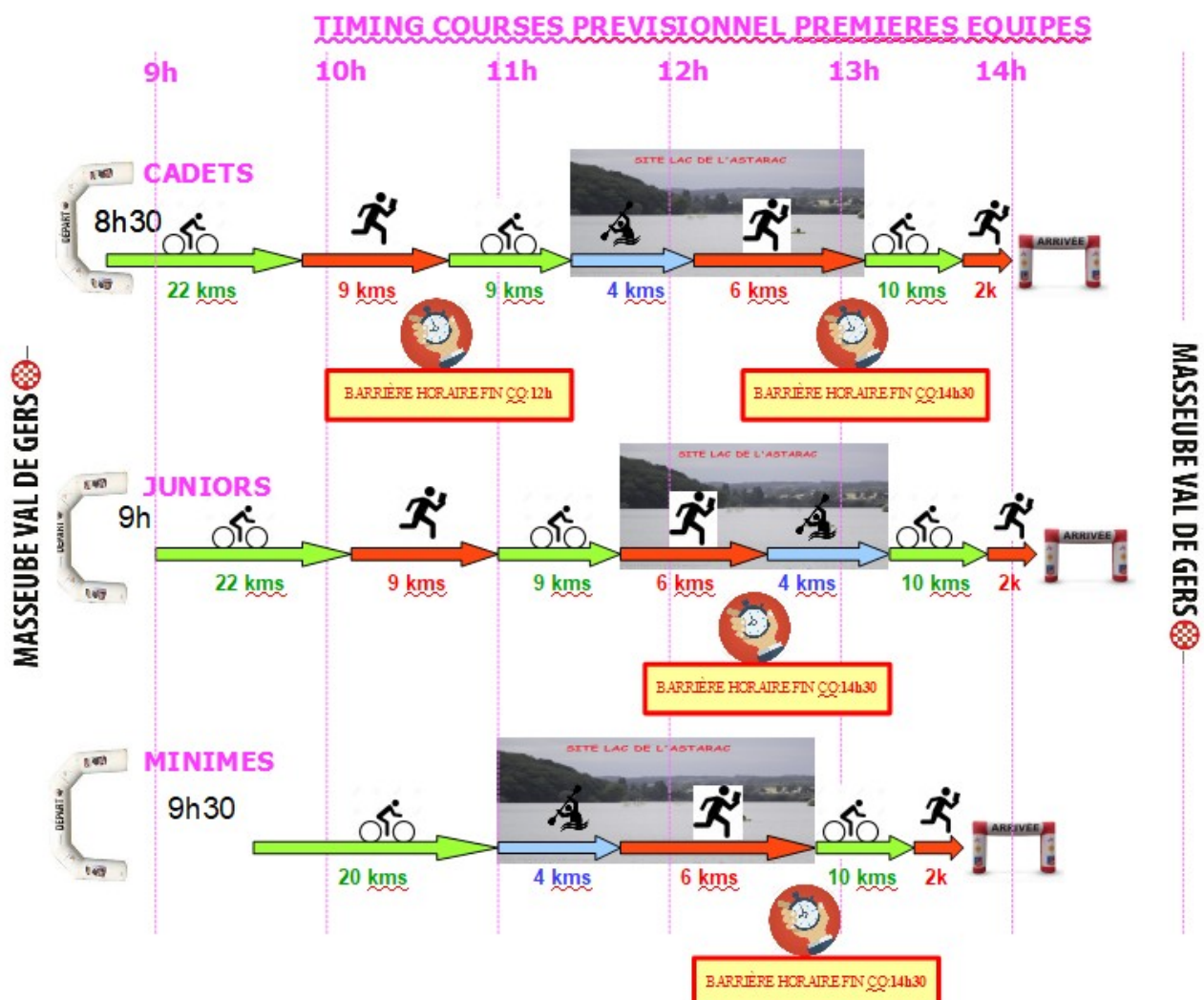
La principale porte horaire est placée après la deuxième CO pedestre au lac de l'Astarac. Les équipes hors délais continueront le parcours normalement et franchiront directement l'arrivée sans participer à la dernière épreuve de CO urbaine. Elles seront classées moyennant une pénalité de 3h incluant les pénalités de la CO finale.

Exceptionnellement, les cadets auront une porte horaire après leur première CO pedestre, au bois de St Blancard, où chaque minute de dépassement entamée coûtera 5 minutes de pénalités.

4.4 descriptif du parcours, distance et temps de course

Ce descriptif du parcours est donné à titre indicatif et sera affiné (entre autre les délais) en accord avec la CommissionRaidFFTri. Il pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques ou de toutes autres contraintes (sécurité, administrative, financière) jusqu'au dernier moment.

Toutes les informations seront sur le site www.championnatdefranceraidjeunes2020.sitew.fr



4.5 l'épreuve se court en semi-autonomie et sans assistance

Deux ravitaillements (solide et liquide) seront mis en place : à Monties, km 18 du VTT1 et au site de l'Astarac, zone de transition VTT2, canoë, CO pedestre 2 et VTT3.

Ces deux zones seront accessibles au public et/ou coach. Cependant pour une course équitable l'assistance y est interdite sous peine de mise hors course comme pendant toute la durée du raid.

5. Inscription

5.1 Modalités d'inscription pour le championnat de France via le site internet de la Fédération Française de Triathlon et des sports enchaînés.

Chaque inscription sera validée dès inscription complète sur le site FFTRi comprenant pièces justificatives (licence FFTRI conformément à l'article 231-2-1 du code du sport) et règlement visé par concurrents et parents si le concurrent est mineur.

Un chèque de caution de 50€ vous sera demandé lors du retrait des dossards pour le prêt de chaque puce et de chaque chasuble qui sera rendu à l'arrivée lors de la restitution des 2.

5.2 Les droits d'inscription s'élèvent à 34€/personne soit 68€ par équipe sur le Championnat de France du Samedi 24 et 25 octobre 2020. Le tarif de l'inscription augmentera de 6€ par personne à partir du 6 octobre 2020.

5.3 Une offre d'hébergement en chalets 4 places ou bungalows 5/6 places (tout équipé sauf draps et linge de toilettes, chauffage, TV, ...) vous est proposée au camping, centre de course, hébergement à libérer dimanche matin (sauf si séjour plus long consulter l'organisation). Un chèque de caution à fournir lors retrait dossards.

Trois options possibles proposées : option 1: packaging total: 40€/pers, arrivée vendredi soir incluant repas samedi midi et soir, option 2: packaging de base: 25€/pers, arrivée samedi dans la journée avec repas du samedi soir, option 3: camping tente avec repas samedi midi et samedi soir: 20€/pers. Une 4ème option camping tente simple est gratuite et ne demande pas de réservation lors de l'inscription.

Obligatoirement paiement à la réservation (remboursement à 100% en cas d'annulation) et date limite de réservation: 6 octobre selon la disponibilité (capacité de 150 places environ).

5.4 Pour les inscriptions exceptionnelles d'équipes en open, donc les jeunes non-licenciés FFTRI, ou licenciés FFTRI non-compétition, les démarches se feront par courrier après acceptation du dossier par l'organisateur (avec entre autre un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués, trail, VTT, canoë, orientation et en tous les cas spécifiés « en compétition », paiement d'un pass compétition de 2€/participant, etc).

5.5 Le tarif d'inscription comprends toute la logistique du raid : cartes d'orientation (FFCO, photo aérienne, plan IGN), la sécurité du raid (assuré par Protection Civile), la gestion électronique du chronométrage avec le système Sport-Ident, la location des puces SI, le repas Gersois à l'arrivée, le cadeau à l'inscription.

5.6 En cas de demande d'annulation d'inscription avant le 6 octobre 2020 (cachet de la Poste faisant foi), les droits d'inscription sont remboursés à 80 % sur demande écrite. Entre le 6 et le 20 octobre, le remboursement se fera à hauteur de 50%. Après cette date, les droits d'inscription resteront acquis à l'organisation.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des causes non liées à l'Organisation (alerte orange, covid), les droits d'inscription seront remboursés à 80 % si cette annulation survient avant le 12 octobre.

Entre le 12 et le 20 octobre, le remboursement se fera à hauteur de 50%. Après cette date, les droits d'inscription resteront acquis à l'organisation.

5.7 Nombre de places limité à 30 équipes par catégories, et la date limite d'inscription est fixée à J-7 (le dimanche 18 octobre) en fonction du nombre de places disponibles.

ATTENTION : pour les nouveaux licenciés, prévoir un délai de prise en compte de la délivrance de la licence (selon les ligues, 2 à 3 semaines).

6. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, auprès de la compagnie agréée par la FFTri, la société ALLIANZ, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Il appartient aux concurrents ne possédant pas de licences FFTri compétition (catégorie open) de vérifier que leur assurance couvre en IA (individuelle accident) la pratique des sports concernés et à défaut, sont invités à souscrire une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants en dehors des zones gérées et surveillées par l'organisateur (parc...).

7. Classement et chronométrage

7.1 Les équipes seront classées au temps de course à la seconde près en prenant en compte les différentes pénalités attribuées selon les balises pointées ou non.

Pénalités :

- 15 minutes par poste manquant sur les sections d'orientation pédestre.
- 30 minutes par poste manquant sur les sections d'orientation ou balisées à VTT.
- porte horaire n°1 (CO pédestre au bois de St Blancard), ne concerne que les cadets : chaque minute de dépassement entamée coûtera 5 minutes de pénalités.
- porte horaire n°1 pour les juniors et minimes, n°2 pour les cadets (CO pédestre lac de l'Astarac) : 3h de pénalité et non participation à la dernière CO urbaine.

La progression groupée est obligatoire pour les 2 équipiers en course, c'est-à-dire à portée de vue et de voix, et toute entorse à ce point coûtera une pénalité d'une heure.

7.2 Mise hors course :

- en cas de non respect du règlement
- En cas de non respect du code de la route.
- En cas de non respect des consignes d'un contrôleur ou de la direction de course.
- En cas d'assistance extérieure (public, coach, parent) : toute aide extérieure pour une équipe est interdite et entraînera sa mise hors course, sauf cas de force majeure (défaillance physique, accident, casse mécanique majeure). L'entraide physique entre équipiers fait partie intégrante des raids nature (port du sac de l'équipier, système de tractage,...). Cependant, il est interdit de se faire aider physiquement par un membre d'une autre équipe (tractage, poussage, orientation,...). Seules les aides matérielles type prêt de chambre à air, de pompe ou autre matériel sont tolérées. L'assistance à personnes en danger (accident, blessure...) est bien sûr obligatoire.
- En cas de jet de débris, de traversée des cultures (notées en zones interdites sur les cartes).

7.3 Classements:

- A. Catégorie FEMME
- B. Catégorie HOMME
- C. Catégorie MIXTE

Sur chaque Format de raid : minimes, cadets et juniors.

Le panachage cadet-junior est autorisé, et les équipes seront classées en catégorie juniors.

7.4 Abandon

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les délais les plus brefs. En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

7.5 Réclamation/jury de course

Les classements et résultats affichés sont provisoires.

Les réclamations seront recueillies par l'organisation jusqu'à 30 minutes après affichage des classements finaux.

Le classement sera validé pour le protocole après réunion éventuelle du jury technique et un nouvel affichage sera effectué.

- Le jury sera composé de :

o Le directeur de course

o Le délégué technique raid de la F.F.TRI.

o Un représentant de la Fédération (instance Raid)

o Un raideur tiré au sort, en dehors de(s) l'équipe(s) concernée(s)

8. Moyens d'intervention

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

9. Equipement Obligatoire

9.1 Matériel obligatoire par équipe :

- Un téléphone portable avec batterie pleine et scellée, dont le numéro sera donné à l'accueil.

- Sac étanche pour le téléphone portable

- Une boussole.

- 1 trousse de premiers secours (contenant a minima 2 compresses stériles, du sérum physiologique, du désinfectant).

- Porte carte VTT

- Matériel de dépannage basique dont obligatoirement une pompe à vélo et 2 chambres à air.

9.2 Matériel obligatoire par raideur :

- Une couverture de survie.

- Une réserve d'eau d'1 litre minimum.

- Vivres de course.

- un VTT

- Casque VTT (Norme CE) dont le port est obligatoire sur toutes les épreuves de la course.

- Textile obligatoire : veste coupe vent.

- 1 sifflet.
- Pour la partie kayak, port du gilet de sauvetage fermé, sac aux pieds du raideur.

9.3 Le matériel obligatoire devra être présenté lors de l'enregistrement des équipes. A tout moment pendant l'épreuve, ce matériel obligatoire peut être vérifié.

9.4 Matériel conseillé :

- Gant vélo
- Nécessaire de réparation.
- tenue longue en bas (guêtres ou collant long)
- le système de tractage est autorisé mais il doit être largable et il est interdit en départ en masse et en descente.

9.4 Matériel fourni par l'organisation

- Chasubles, doit être porté et être visible à tout moment de la course
- Puces Sport-Ident avec bracelets inviolables
- Kayak sit-on-top, gilets et pagaies
- Roadbook / Cartes et autres supports d'orientation

10. Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. Un contrôle antidopage peut avoir lieu. A cet effet, tous doivent présenter leur CNI et pour les mineurs une autorisation de prélèvement.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid, nonobstant les sanctions prises ultérieurement par la commission fédérale.

11. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs et la FFTri à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve du 24 et 25 octobre, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires. Par leur inscription, les concurrents sont informés que des données personnelles sont collectées, ils l'acceptent et autorisent LA STRUCTURE ORGANISATRICE à stocker ces données. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 et la loi informatique et liberté du 20 juin 2018, ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations ou faire effacer ces données, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

12. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.